

L'indice français des 213 articles

Autor(en): **Hofer, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **13 (1955)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'indice français des 213 articles

par HENRI HOFER

L'indice d'ensemble des prix de détail à la consommation familiale à Paris, couramment dénommé Indice des 213 articles, a été établi en 1949 par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Il remplace l'ancien indice du coût de la vie, calculé trimestriellement depuis 1930 et dont la publication avait cessé en 1939. A la différence d'autres indices spéciaux institués après la guerre et qui avaient pour base l'année 1938, l'indice des 213 articles part de 1949 = 100. En cela, la France exécute l'engagement international qu'elle a pris de fournir des statistiques prenant pour base de comparaison l'une des années 1947 à 1950. D'ailleurs, les modifications profondes subies par la monnaie justifieraient à elles seules la référence à une année aussi récente.

Sans insister à nouveau sur la distinction capitale qui a été amplement marquée dans les pages de cette revue, nous précisons d'emblée que cet indice ne vise nullement à être une appréciation des fluctuations de la dépense, mais qu'il suit l'évolution des prix d'un ensemble de produits et de services invariables quant aux articles retenus et aux pondérations adoptées.

Cet ensemble se subdivise en 5 groupes dont voici la liste et les pondérations :

Alimentation	58
Chauffage, éclairage	4
Produits manufacturés	20
Services	15
Divers	3
	<hr/>
	100

Les coefficients de pondération attribués à chaque groupe et élément de groupe pour établir le schéma d'ensemble ont été calculés à l'aide des résultats d'enquêtes effectuées depuis 1948 sur les budgets de familles parisiennes. On a retenu comme budget type celui d'un ménage de 4 personnes comprenant 2 enfants de moins de 16 ans, dont la qualification professionnelle du chef de famille, salarié, est inférieure à celle du contremaître ou du comptable.

Nous examinerons successivement ces cinq groupes.

I. Alimentation

	Nbre de produits	Pondération dans le groupe	dans l'indice des 213		Nbre de produits	Pondération dans le groupe	dans l'indice des 213
Farineux et féculents Farine, farine composée pour bouillie, haricots secs, lentilles, pain, pâtes, pommes de terre, riz.	8	18,9	10,7	Veau : poitrine,			
Viandes	13	28,7	15,4	Crèmerie, Matières grasses	9	30,2	17,8
Bœuf : bifteck, Cheval : rumsteck, hâché.				Beurre, camembert, gruyère, huile, lait, margarine, œufs, petits suisses, saindoux.			
Lapin				Épicerie	9	22,2	11,7
Mouton : gigot, poitrine, échine.				Café, chicorée, chocolat, confitures, morue salée, sel, sucre, vin, vinaigre.			
Porc : jambon de Paris, lard gras frais, saucisson sec pur porc.				Pondération à 100 sur 39 produits . . .		100,0	55,6
				Poissons frais	2	3	2,4
				Raie, merlan.			
					41	103,0	58,0

Les quatre premiers sous-groupes reprennent, en la complétant, la liste de l'ancien indice, mais avec des pondérations très différentes, qui illustrent l'évolution de l'alimentation. Ainsi, sur la base de 100 représentant le total de ces quatre catégories, la première a baissé de 26,6 à 18,9, tandis que Crèmerie et Matières grasses montaient de 22,4 à 30,2. Les cinq produits de tête sont : le vin, 11,0 — le pain, 8,5 — le lait, 8,4 — le beurre, 7,3 — le bifteck, 5,8.

On remarquera l'absence complète des fruits et légumes frais. L'INSEE a estimé, en effet, que les grandes variations saisonnières enregistrées sur ces produits ne permettaient pas de les introduire dans l'indice. Ils font l'objet d'un indice particulier. Pour cela, l'INSEE a constitué mois par mois des « paniers », comportant des quantités de fruits et légumes variables suivant les mois, et qui donnent la plus grande importance aux produits que l'abondance saisonnière rend les moins chers. En d'autres termes, l'Institut estime, avec raison, qu'il est possible au consommateur moyen de répartir économiquement ses achats en fonctions des variations saisonnières.

Douze légumes et dix fruits composent ces paniers, mais tandis que, par exemple, la laitue et la banane interviennent chaque mois pour 2 kg., le chou-fleur varie de 2 à 6 kg. et la cerise n'apparaît qu'en juin, pour 10 kg.

Bien entendu, dans cet indice particulier, un mois n'est comparé qu'au mois correspondant de l'année précédente.

Des enquêteuses spécialisées opèrent chaque jeudi, dans des magasins d'alimentation de Paris, les relevés des prix des 41 articles du groupe Alimentation. Ils portent sur des produits de bonne qualité courante et dont les caractéris-

tiques sont définies avec précision de manière à assurer une comparabilité aussi grande que possible entre relevés successifs. Pour chaque denrée, il y a vingt points de contrôle. Certains points de vente servant pour plusieurs produits, leur nombre total ne dépasse pas quatre-vingt-dix.

On a retenu soit des entreprises indépendantes, soit des succursales d'entreprises à succursales multiples, en tenant compte de l'ancienneté, du renom et de l'importance des maisons considérées.

L'indice est calculé à la fin de chaque mois d'après les moyennes hebdomadaires et publié au début du mois suivant.

II. Chauffage et éclairage

L'indice, qui porte sur le charbon, le gaz et l'électricité, part des prix de base constitués par les relevés hebdomadaires de 1949. Il retient les prix payés par les utilisateurs et comprenant la livraison à domicile du charbon ainsi que les taxes du gaz et de l'électricité. Les tarifs de ces deux articles sont ceux que publie régulièrement le *Bulletin municipal officiel*. Pour l'électricité, on tient compte, en outre, des tranches du tarif dégressif.

	Pondération dans le groupe	Pondération dans l'indice des 213
Charbon (par 50 kg. rendus domicile, taxes comprises) :		
1/4 gras noir	20	0,8 } 2,2
Gras gailletin	15	
Boulets	20	
Gaz (le m³)	27	1,1
Electricité		
1 ^{re} tranche	13	0,5 } 0,7
2 ^e tranche	3	
3 ^e tranche	2	
	100	4

III. Produits manufacturés

	Nombre de produits	Pondération dans le groupe	Pondération dans l'indice des 213
A. Articles de cuisine, de chauffage et de ménage	24	10	2
Assiettes plates, assiettes creuses, bol, verre à boire (très ordinaire), plat, verrerie à feu (rond ø 21 cm.), bocal à conserve (1 l.), moulin à café, moulin à légumes ; casseroles alum. (série de 5) ; casseroles émail ø 16 cm.), cocottes			

	Nombre de produits	Pondération dans le groupe	dans l'indice des 213
(fonte d'alum. polie) seau à eau (12 l., tôle galvanisée), seau hygiénique (émaillé couleur, 8 l.), seau à charbon (tronc de cône) tôle noire, 8 à 10 kg., tuyau de poêle (tôle noire ordinaire, \varnothing 139 mm., le m.), poêle à feu continu (tôle émaillée, 125 m ³ de chauffage) poêle à bois (tôle); réchaut à gaz; cuisinière; fer à repasser; balai de riz, balai à franges; pince à linge (la douzaine), linoléum (havanne uni sur toile, le m ²)			
B. Mobilier et literie	8	10	2
Buffet de cuisine (bois blanc), table de cuisine (bois blanc), chaise de jardin (pliant, monture fer); sommier (tapissier, pour grand lit); matelas laine (grand lit); couverture laine (grand lit); traversins plume (grand lit).			
C. Petit outillage — Electricité — Jardinage — Sport	26	10	2
Marteau (de menuisier), tenailles (de menuisier), pince universelle (acier forgé); double mètre, ruban acier incassable); vrille (5 mm.); scies à bûches; ampoule 115-130. 40 W.; fil électrique (le m.); interrupteur; fiche de prise de courant complète matière moulée; ampoule lampe de poche (2,5 V.); fourche à bêcher; fourche à fumier; râteau (12 dents); sécateur (acier, branches creuses); arrosoir (tôle galvanisée, pomme amovible, 12 l.); pneumatique bicyclette 700 standard; chambre à air, 700 standard; freins pour roue standard (la paire AV et AR); dérailleur complet standard; chaîne pour bicyclette monovitesse 1 m. 40; pompe bicyclette standard; selle de bicyclette (cuir, homme); balle de tennis (la pièce), pellicules photo (6 \times 9).			
D. Produits d'entretien et de toilette — Papeterie	21	10	2
Savon 72% (kg.), lessive (le kg.), eau de javel (le l.), tampon métallique (le paquet de 4); encaustique (500 g.), peinture à l'huile (1 kg.), épingle artificielle, cirage noir, brosse à dents, pâte dentifrice, eau de Cologne 70° (le $\frac{1}{2}$ l.); lames de rasoir (les 5), thermomètre médical, enveloppes format standard (le pt de 25); cahier de brouillon (100 p.), tampon-buvard, crayon noir ordinaire; encre de Chine; plumes sergent-major (la douzaine), colle en tube; roman (un exemplaire d'une collection déterminée)			
E. Lingerie — Bonneterie — Mercerie	18	20	4
Drap (métis 220 \times 325); serviettes toilette nid d'abeilles, torchon de cuisine (coton); chemise de travail et de popeline (homme); mouchoir fil (homme), taie d'oreiller coton lingerie (le m.); fichu (le m.), caleçon garçonnet, chaussettes coton homme (la paire), bas rayonne, coton à repriser (la pelote); fil à coudre (bobine 500 Y.); aiguilles à coudre (le pt de 20); épingles acier (le pt de 100 g.), boutons à pression sur carte (les 3 dz.); mètre ruban (1 m. 50).			

	Nombre de produits	Pondération	
		dans le groupe	dans l'indice des 213
F. Habillement	12	30	6
Complet de ville 2 pièces homme ; bleu de travail 2 pièces ; imperméable homme ; pardessus confection lainage ; bérêt basque, robe lainage confection ; manteau lainage confec- tion dame ; costumes garçonnet lainage (10 ans), pullover garçonnet (tricot machine), satinette noire croisée pour tablier ; robe fillette, coton, confectionnée, laine à tricoter (pelote de 50 g.).			
G. Chaussures	6	10	2
Brodequins (hommes, semelle cuir) ; chaussures ville (homme, semelle cuir) ; chaussures ville (femme, semelle cuir) ; chaussures montantes (garçonnet, semelle cuir) ; san- dales cuir (fillettes), pantoufles charentaises (homme, semelle cuir).			
Ensemble	115	100	20

Les produits manufacturés étant déterminés avec la plus grande précision possible, leurs prix sont suivis chaque mois par des enquêteurs spécialisés, qui visitent dix points de vente par article, en relevant les prix de trois qualités ou variétés différentes.

Des règles précises de substitution tendent à éviter tout flottement d'appréciation lorsqu'un article suivi vient à manquer. Il est certain toutefois que, pour ce groupe, notamment en ce qui concerne l'habillement et la chaussure, le degré de précision est moindre que pour les autres groupes de l'indice général.

IV. Services

	Nombre de services	Pondération	
		dans le groupe	dans l'indice des 213
A. Loyers et charges	3	14	2,1
Loyer principal. Taxes (enlèvement ordures ménagères, déversement à l'égoût, balayage). Eau (100 m ³ par an).			
B. Transports	10	16	2,4
Chemin de fer : Billet voyageur 1 ^{re} cl. 2 ^e cl. 3 ^e cl. Carte d'abonnement. Métro : 1 ^{re} cl. 2 ^e cl. Carte d'abonnement.			

	Nombre de services	Pondération	
		dans le groupe	dans l'indice des 213
Autobus : Tickets. Carte d'abonnement.			
Taxis.			
C. P. T. T.	5	3	0,45
Lettres ou paquets clos : 20 g.			
Echantillon recommandé : 1 kg.			
Télégramme : 10 mots.			
Communication téléphonique.			
Mandat de versement de 1000 fr. à un C. C. P.			
D. Entretien			
a) Blanchissage	8	6	
Draps ordinaires (2 personnes).			
Nappe ordinaire ; serviette éponge ; couverture coton, faux cols glacés ; mouchoir ordinaire ; chemise sans ami- don ni col ; caleçon long coton.			1,5
b) Ressemelage	3	4	
(chaussure homme, chaussure femme, chaussure garçon)			
E. Soins personnels			
a) Coiffeur	6	9	
Homme : taille			
shampooing			
Femme : taille			
ondulation permanente			1,65
teinture			
shampooing			
b) Douche-piscine	2	2	
Douche			
Piscine			
F. Frais d'instruction	2	9	1,35
Cours de langue			
Cours technique			
G. Soins médicaux	1	14	2,1
Consultation			
H. Distractions	4	16	2,4
Théâtre			
Cinéma			
Sports (spectacle classique de boxe)			
I. Assurances	1	5	
Indice appliqué aux primes contre l'incendie			
J. Divers	2	2	1,05
Frais fixes annuels de tenue d'un compte en banque			
Procuration notariée			
Ensemble	47	100	15

On remarquera que sont exclus de la liste ci-dessus tous les services à caractère commercial ou industriel, tels que frets et transports de marchandises.

Les prix sont soit ceux des tarifs officiels fixés par les pouvoirs publics, soit, pour le secteur privé, ceux des barèmes d'entreprises qui les affichent et en garantissent l'application.

Chaque service donne lieu au moins à dix relevés. Pour les consultations médicales, on fait une moyenne entre des données nécessairement très variables et fluctuantes.

V. Divers

	Pondération dans l'indice des 213
Tabac	0,7
Cigarettes	1,3
Journaux	1
	3

Ajoutons que l'INSEE procède à des relevés de prix dans 17 villes de province et en tire un indice d'ensemble fait de la moyenne de ces 17 indices.

* * *

En matière de salaires, le gouvernement dispose de trois instruments, dont l'un est notamment l'indice des 213 articles. Cet instrument n'a qu'un rôle d'enregistrement, et l'on peut admettre qu'il remplit ce rôle avec une sensibilité très suffisante. C'est pourquoi une loi du gouvernement Pinay a pu, en 1952, lier aux variations de l'indice le « salaire minimum interprofessionnel garanti », base et référence de la hiérarchie des salaires français, en stipulant qu'il serait révisé à chaque variation d'au moins cinq points. Il est vrai d'ailleurs qu'un jour le gouvernement tenta de donner un coup de poing sur le baromètre, lorsqu'il s'opposa, mais sans succès, à la volonté de l'INSEE de noter comme un renchérissement une baisse de la teneur en matières grasses du lait sans diminution correspondante de son prix.

Le deuxième instrument aurait dû lui aussi être un appareil scientifiquement conçu pour fournir des données objectives : c'est le budget-type, tableau des dépenses effectuées en vue des besoins incompressibles de la personne humaine, quelque chose comme notre ration d'entretien. Tâche délicate, en fait, d'une rigueur scientifique douteuse et qui sombra dans le ridicule et l'odieux lorsqu'on aborda le domaine des jugements appréciatifs qui devaient formuler si oui ou non le manœuvre léger a le droit de changer de cravate trois fois par an ou de se laver les dents plus d'une fois par jour. Le budget-type, qui n'a pas encore été définitivement établi, constitue un lamentable terrain de discussions stériles entre syndicats et patrons. Peut-on et doit-on établir un budget-type ? Il y a lieu d'en douter.

Autre chose est le moyen d'action que constitue le « salaire minimum interprofessionnel garanti », plancher fixé par les pouvoirs publics en tenant compte d'une part des tentatives d'évaluation du budget-type, d'autre part, comme nous l'avons dit, des indications de l'indice des 213 articles. Bien qu'en 1954 et 1955, des augmentations indispensables aient été accordées aux salaires de base pour tenir compte des meilleures possibilités de l'économie française en voie de redressement, ces augmentations n'ont pas été incorporées dans le S. M. I. G. On voulait éviter de provoquer ouvertement une répercussion sur la hiérarchie des salaires. La justification de cette non-incorporation était cherchée précisément dans le fait que l'indice n'avait pas enregistré une variation de 5 points. On mesure à cela l'importance économique et sociale de l'indice et l'attention avec laquelle tous les intéressés suivent sa courbe. Sur un plan plus général, c'est depuis de longs mois une satisfaction répétée de constater qu'il illustre par la faible amplitude de ses oscillations la santé recouvrée de la monnaie et de l'économie françaises.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer, adm.

LAUSANNE

12 bis, place St-François

Tél. 23 66 22

● *Spécialistes en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de révision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

Discrétion absolue